

## ANNEXE B

### LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1982

#### PARTIE I

#### CHARTRE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS

##### *Langues officielles du Canada*

##### *Documents parlementaires*

- 18 (1) Les lois, les archives, les comptes rendus et les procès-verbaux du Parlement sont imprimés et publiés en français et en anglais, les deux versions des lois ayant également force de loi et celles des autres documents ayant même valeur.

##### *Documents de la Législature du Nouveau-Brunswick*

- (2) Les lois, les archives, les comptes rendus et les procès-verbaux de la Législature du Nouveau-Brunswick sont imprimés et publiés en français et en anglais, les deux versions des lois ayant également force de loi et celles des autres documents ayant même valeur.